

---

## 21. The Quebec City Declaration

*30 June - 4 July 1991*

The preservation of urban heritage is a major challenge for local governments around the world and one that is likely to become more urgent in the 1980s. World heritage towns face an especially difficult task, given the unique status conferred on them and the symbolic value of this status. Mindful of the exemplary management that this requires but also of their relative isolation in the global context, world heritage towns feel a need to strengthen their links of co-operation by adopting appropriate mechanisms.

### **1. Historic urban areas and the challenge of development**

Whatever their size and status, historic districts and cities the world over face serious problems of internal equilibrium and integration. These problems, for the most part, are neither new nor unsolvable, for many local communities have found ingenious ways of meeting the double challenge of development and conservation.

The 1990s, nonetheless, will be a critical and stimulating period for governments, communities, and individuals who want to help safeguard the cultural heritage of humanity. Economic issues, in particular, are making governments increasing-

ly aware of the need to make choices and to re-examine priorities. Citizens, for their part, are pressing more openly for solutions that they consider to be fundamental in areas such as the environment. At the same time, important groups in our societies are expressing more specific expectations with regard to leisure and education a trend which, moreover, fits in with the goal of promoting the discovery and enjoyment of heritage.

All these factors and trends, which appear likely to become more pronounced, pose new and greater challenges for heritage town administrators. The problems are no longer isolated ones — they are emerging in every part of the world. The underlying causes are often the same, or at least similar. Above all, they are not limited to issues of physical conservation. That is why responsibility for urban heritage management cannot remain in the hands of conservation experts alone, but must be shared by elected officials, practitioners, and citizens alike.

### **2. Problems peculiar to world heritage towns**

Cities recognized as world heritage towns by the United Nations Educational, Scientific, and Cultural

rehabilitación de viviendas en edificios históricos dañados por el sismo de 1985, o las de Costa Rica en el financiamiento de los trabajos de conservación del Teatro Nacional de San José, mostradas en el symposium, son ejemplos en ese sentido, pero deben buscarse otras alternativas.

6. Garantizar el nivel técnico de las intervenciones, mediante instrumentos tales como manuales de tipologías arquitectónicas y de sistemas constructivos en cada zona de monumentos. El conocimiento cabal de los materiales, métodos y técnicas tradicionales de edificación es remisa para las tareas de conservación y su sustitución por materiales y tecnologías contemporáneas, en caso de justificarse, debe ir precedida por un prudente periodo de experimentación y prueba.
7. Estimular los trabajos interdisciplinarios de conservación en los que deban intervenir restauradores, arquitectos, urbanistas, arqueólogos e historiadores.
8. Insistir, como en anteriores Symposia, en la importancia que tienen los mecanismos para asegurar la participación de la comunidad y de los expertos en la toma de decisiones sobre las intervenciones más importantes que se hacen en los sitios, los monumentos y su contexto.
9. Proponer contenidos y nociones mínimas sobre el patrimonio cultural y su conservación que deban incorporarse a los programas de educación básica y media. En el nivel básico, las nociones deben dirigirse al patrimonio cotidiano al alcance de las experiencias infantiles, mientras que en el nivel medio puede abarcarse un panorama nacional, regional y mundial. Por otra parte, en la formación profesional de arquitectos, ingenieros, arqueólogos, urbanistas e historiadores deben abrirse espacios curriculares de introducción a la conservación del patrimonio.
10. No descuidar la importancia que tiene la educación informal para fomentar la conciencia sobre el significado y el valor de los bienes culturales en grupos de distintas edades, especialmente los jóvenes, así como la información básica y la capacitación a quienes toman decisiones en el medio urbano, como la mostrada por en el Symposium por la Universidad de Tulane para el caso de Nueva Orleans.
11. Por último, vincular el proceso de formación de especialistas a las tareas de extensión universitaria, como en el caso mostrado para el barrio de El Barranco por la Universidad Ricardo Palma, de Lima, y al mismo tiempo, iniciar un esfuerzo serio por recobrar las capacidades artesanales que se están extinguiendo en algunas regiones, y que son indispensables para la recuperación misma del patrimonio cultural.

## **Anexo a la Declaración de la ciudad de México**

Tomando en cuenta lo expuesto en la Declaración de la Ciudad de México de 1990, el Comité Mexicano de ICOMOS se permite hacer las siguientes recomendaciones específicas para la Ciudad de México a las autoridades del Departamento del Distrito Federal y a aquellas otras entidades con facultades en materia de conservación del patrimonio tales como el Instituto Nacional de Antropología e Historia, el Instituto Nacional de Bellas Artes y la Secretaría de Desarrollo Urbano y Ecología:

1. Formular conjuntamente entre autoridades y sociedad, un documento de criterios básicos para actuar en las zonas de monumentos y zonas patrimoniales del Distrito Federal.
2. Iniciar un proceso de revisión y reformas, en su caso, a la Ley Federal de Zonas y Monumentos Arqueológicos, Artísticos e Históricos, para adaptarla mejor a las circunstancias actuales de la Ciudad de México y del país.
3. Formular los catálogos de más de 40 zonas patrimoniales y/o de monumentos históricos ubicadas en el Distrito Federal, con las informaciones de todas las instituciones competentes y aprovechando las tecnologías de información disponibles.
4. Buscar alternativas al equipamiento comercial para contribuir a la solución del problema del ambulante.
5. Cuidar que los criterios generales

que se establezcan se traduzcan en mejorar la calidad de las intervenciones, ya sean éstas para restaurar o rehabilitar monumentos, o para insertar nuevas edificaciones en un contexto de monumentos.

6. Preparar un manual de tipologías técnico-constructivas en edificios históricos y de alternativas de intervención, que contribuya a mejorar la calidad de los trabajos de conservación.
7. Incrementar los mecanismos de consulta con la sociedad para los grandes proyectos urbanos que realice la ciudad, particularmente los que se hacen en zonas de monumentos o zonas patrimoniales.
8. Preparar un programa de actividades de "Juventud y Patrimonio" que se traduzca en transmisión de valores culturales que beneficien a la ciudad y su legado histórico.
9. Propiciar reuniones de discusión e información entre funcionarios y técnicos y el ICOMOS para vincular aún más las decisiones del gobierno con la conservación del patrimonio.

De la misma manera, el Comité Mexicano del ICOMOS buscará formular, a través de sus Subcomités Estatales recomendaciones semejantes que se adapten a los problemas de la conservación en Centros Históricos del interior del país.

nized principles that apply to historic urban areas in general, *The World Heritage Towns Jointly Reassert Their Commitment to Promoting and Ensuring Exemplary Management of Heritage Resources*. In this regard, they intend to continue applying the highest standards of conservation, while seeking to achieve equilibrium and harmony. *The same towns undertake as well to strengthen their ties and thereby to pool the fruits of their experience and the potential for cooperation.* To this end, they feel that it is vital that world Heritage Towns Network be established under the aegis of UNESCO — a network whose vocation would be, specifically, to stimulate, to maintain and to develop co-operation and exchange of information among member towns, but also with all the historic cities around the world. They feel, furthermore, that such a network should be supported by a permanent secretariat, which would work in concert with and complement the effort of UNESCO and ICOMOS.

**Resolution for the Establishment of a Network of World Heritage towns**

*Whereas* world heritage towns, by reason of their inclusion on the world Heritage List, are required to ensure exemplary management and conservation;

*Whereas* for many of them, a considerable gap remains between ideals and means available; *Whereas* many of them are isolated;

*Whereas* the creation of a permanent mechanism for communication between world Heritage Towns will promote relations between "sister cities", favour solida-

rity and mutual support, and enables World Heritage Towns to face more efficiently the challenges with which they are confronted.

The World Heritage Towns, through their elected representatives meeting in Quebec City, Canada, agree *To establish, under the aegis or the United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization, a Network of World Heritage Towns.* The primary objective of this Network will be to favour the implementation of the World Heritage Convention and to promote co-operation and the exchange of information among members as well as with all other historic cities round the world. Supported by a permanent secretariat that will be called upon to work in concert with UNESCO and ICOMOS, the Network will be specifically responsible for:

*gathering, compiling, and updating* management information concerning all the towns in the Network;

*making* available and disseminating on a regular basis a summary of this information through a bulletin intended solely for the towns in the Network;

*updating and re-issuing* on a regular basis the management guide presented at this symposium;

*facilitating and promoting* the activity of researchers specialized in the problems of historical urban milieu;

*providing* technical support for any member town in the Network responsible for organizing events comparable to this symposium;

*furnishing* any support information that is deemed useful to any

---

town wishing to be considered by the World Heritage Committee for inclusion on the World Heritage List.

To this end, it is hereby resolved that a provisional Executive Committee of the World Heritage Towns be created.<sup>1</sup> With a two-year mandate, the Provisional Executive Committee will be responsible for overseeing, in cooperation with UNESCO (Quebec City office), the work of the Quebec City technical team, which is to produce a document stipulating both the mandate of a permanent secretariat, to be established later, and the Network statutes.

It is furthermore resolved that the Provisional Executive Committee be composed of mayors, representing different regions of the world, chosen by the Plenary Session of the first International Symposium of World Heritage Towns, and that it submit a report at the time of the second international congress, to be held in 1993 in a city to be chosen by the Provisional Executive Committee.

1. The Provisional Executive Committee was composed of the following persons:

The Mayor of Quebec City (Canada) and Chairman of the Provisional Executive Committee, Jean-Paul L'Allier;

The Mayor of Evora (Portugal), Abilio Miquel Joaquim Dias Fernandes;

The Mayor of Bergen (Norway), Bengt Martin Olsen;

The Mayor of Cartagena (Colombia), Nicolas Curi Vergara;

The Mayor of Qosqo (Cuzco, Peru), Daniel Estrada Perez;

The Chairman of the Municipal Council of Fez (Morocco), Abderrahim Filali Baba;

The Governor of San Juan (Puerto Rico), Rafeal Hernandez Colon;

The Mayor of Tunis (Tunisia), Ali Bouleymen.

---

## Déclaration de Québec

*30 juin - 4 juillet 1991*

La conservation du patrimoine urbain constitue un défi de taille pour l'ensemble des administrations locales à travers le monde et ce, fort probablement davantage à l'aube des années 90. Les villes du patrimoine mondial ont à cet égard une mission encore plus lourde à assumer, compte tenu du statut qui les ennoblit et de la valeur de symbole que celui-ci revêt. Conscientes de cet appel à l'exemplarité mais aussi de leur isolement relatif à l'échelle planétaire, elles ressentent le besoin de mieux unifier leurs forces en se dotant des mécanismes appropriés.

### **1. Les ensembles historiques urbains et le défi du développement**

Quels que soient leur taille et leur statut, les villes et les quartiers historiques font face, un peu partout à travers le monde, à des problèmes aigus d'équilibre interne et d'intégration. Ces problèmes, pour la plupart, ne sont ni nouveaux ni insolubles puisqu'un bon nombre de collectivités locales ont su relever brillamment ce double défi du développement et de la conservation.

Les années 90, néanmoins, s'annoncent comme une période à la fois critique et stimulante pour les gouvernements, les communautés et les

individus qui souhaitent contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité. Les enjeux économiques, en particulier, confrontent de plus en plus les administrations à la nécessité de faire des choix ou de revoir certaines priorités. Les populations, de leur côté, font état plus ouvertement des besoins qu'elles jugent fondamentaux, dans des domaines comme l'environnement par exemple. Parallèlement, des groupes importants de nos sociétés expriment des attentes plus spécifiques en matière de loisir et d'éducation, ce qui va d'ailleurs dans le sens de la découverte et de la jouissance du patrimoine.

Tous ces facteurs et ces mouvements, qui semblent devoir aller en s'accroissant, posent ainsi de nouveaux et de plus grands défis aux gestionnaires de villes patrimoniales. Les problèmes ne sont plus isolés, ils se révèlent et se répètent à la grandeur de la planète. Les causes sont souvent communes ou, tout au moins, similaires; et, surtout, elles ne sont plus limitées à des questions de conservation physique. C'est pourquoi la gestion du patrimoine urbain ne peut demeurer la préoccupation des seuls spécialistes en restauration, mais devenir une préoccupation partagée des élus, des praticiens et du citoyen en



général.

## 2. Des problèmes particuliers aux villes du patrimoine mondial

Les villes reconnues au rang du patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sont, quant à elles, l'objet d'une attention toute spéciale bien qu'elles ne diffèrent pas fondamentalement des autres ensembles urbains historiques du point de vue de leurs composantes et de leur fonctionnement. Ce n'est bien souvent, en effet, que par un ou quelques aspects particuliers - leur plan, leur site - ou par la qualité générale et le niveau de conservation de leurs bâtiments que ces villes se distinguent de la majorité des autres.

Certaines d'entre elles subissent toutefois, en raison de leur réputation même, une pression additionnelle de la part du tourisme et des spéculateurs immobiliers. Elles font face d'ailleurs, à cet égard, aux mêmes problèmes d'équilibre et d'harmonisation que la plupart des capitales et grandes villes à caractère historique.

Les attentes exprimées à l'endroit des villes du patrimoine mondial s'avèrent en outre extrêmement élevées, sans pour autant que les ressources techniques et financières nécessaires leur soient forcément acquises. Un tel engagement à respecter de hauts standards dans la protection du patrimoine représente en conséquence, pour les administrations et les populations concernées, un défi supplémentaire qu'il ne faut surtout pas sous-estimer.

## 3. Des principes de base universellement reconnus

Nombreuses sont à ce jour les conventions, chartes et recommandations agréées par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) ou par l'UNESCO et qui énoncent, en matière de patrimoine l'essentiel des idées et des principes qui rallient depuis nombre d'années la plupart des experts. C'est du reste à ce niveau que les consensus sont les plus solidement établis, les gestionnaires et praticiens des différents États et communautés se réservant généralement la latitude d'adapter à leur contexte respectif les normes et critères plus précis d'intervention.

Les premières chartes et conventions accordaient une importance particulière au monument comme objet d'art ou d'histoire ainsi qu'aux interventions physiques qui lui sont destinées, notamment la restauration. Faisant davantage référence à la notion d'"ensemble", les documents plus récents insistent quant à eux sur la nécessité d'harmoniser les objectifs de conservation et de développement, d'impliquer les collectivités dès le début du processus de planification, d'y associer également les gouvernements nationaux et régionaux de même que le secteur privé et, enfin, d'adapter à chaque situation donnée les modalités concrètes d'intervention.

*Intégration de la préoccupation pour le patrimoine dans l'ensemble des politiques de gestion et d'aménagement, recherche de concertation dans un nouveau partage des responsabilités, implication plus grande des populations grâce à un effort redoublé dans la promotion et l'éducation, voilà en fait quelques principes moteurs auxquels les repré-*

*sentants des villes du patrimoine mondial déclarent réitérer leur adhésion et vouloir souscrire dorénavant de façon toute particulière.*

Ils s'appuient d'ailleurs, en ce sens, sur des pratiques déjà établies ou en voie de l'être à l'intérieur de chacun de leur milieu.

#### **4. Un engagement commun à l'exemplarité et à la collaboration**

Placées sous les feux de la rampe en quelque sorte, les villes du patrimoine mondial sont éminemment conscientes de la valeur de symbole qu'elles incarnent aux yeux de l'ensemble de l'humanité. Pour plusieurs d'entre elles, néanmoins, l'écart demeure très grand entre l'idéal à atteindre ou à maintenir et les moyens dont elles disposent pour y parvenir. Par surcroît, elles se retrouvent souvent livrées à elles-mêmes dans la recherche de solutions, étant victimes en cela du même isolement que la plupart des autres villes à caractère patrimonial.

Ainsi, au delà des principes de base universellement reconnus et qui s'appliquent aux zones urbaines historiques en général, *les villes du patrimoine mondial réaffirment communément leur engagement à promouvoir et à assurer, sur chacun de leurs territoires, une gestion exemplaire de la ressource patrimoniale.* A cet égard, elles entendent continuer d'appliquer les plus hauts standards de la conservation tout en recherchant l'équilibre et l'harmonie des fonctions.

*Les mêmes villes conviennent également de resserrer les liens qui les unissent et de mettre ainsi en commun le fruit de leurs expériences et le potentiel de leur synergie.* A

cette fin, elles jugent primordial que soit constitué, sous l'égide de l'UNESCO, un Réseau des villes du patrimoine mondial, réseau dont la vocation serait précisément de susciter, d'entretenir et de développer la coopération et l'échange d'information entre les villes membres, mais également avec l'ensemble des villes historiques à travers le monde. Elles estiment, en outre, qu'un tel réseau devrait pouvoir s'appuyer sur un bureau permanent, lequel serait appelé à travailler de concert et en complémentarité avec l'UNESCO et l'ICOMOS.

#### **Résolution pour la constitution d'un Réseau des villes du patrimoine mondial**

Considérant le caractère d'exemplarité que leur impose, au plan de la gestion et de la conservation, leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial;

Considérant l'écart malgré tout important qui subsiste, pour plusieurs d'entre elles, entre l'idéal à atteindre et les moyens qui leur sont disponibles;

Considérant de plus la situation d'isolement dans laquelle elles se retrouvent, à l'instar de la plupart des autres villes à caractère patrimonial;

Considérant que la création d'un mécanisme permanent d'échange entre les villes du patrimoine mondial permettra de développer les relations entre des "villes sœurs", favorisera leur solidarité et des appuis réciproques et permettra de relever les défis multiples auxquels ces villes doivent faire face.

Les villes du patrimoine mondial, par la voix de leurs représentants élus



et réunis à Québec, Canada, conviennent de l'opportunité de *constituer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un Réseau des villes du patrimoine mondial*. Ce réseau aura pour principal objectif de promouvoir la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et de favoriser la coopération et l'échange d'information entre ces mêmes villes, ainsi qu'avec l'ensemble des villes historiques à travers le monde. S'appuyant sur un bureau permanent appelé à travailler de concert avec l'UNESCO et l'ICOMOS, il aura pour fonctions plus spécifiques de:

- recueillir, rassembler et mettre à jour l'information de gestion concernant l'ensemble des villes ainsi réunies;
- rendre accessible et diffuser régulièrement l'essentiel de cette information par le biais d'un bulletin de liaison réservé aux seules villes du réseau;
- assurer la mise à jour et la réédition régulière du guide de gestion mis de l'avant lors de ce colloque;
- faciliter et soutenir l'action des chercheurs spécialisés dans les milieux urbains historiques;
- supporter techniquement toute ville membre du réseau désireuse ou responsable d'organiser un événement du type de ce colloque;
- fournir l'information d'appoint jugée utile à toute ville désireuse d'être considérée par le Comité du patrimoine mondial pour être inscrite sur la Liste du patrimoine mondial.

A cette fin, il est résolu de créer un comité directeur provisoire des villes

du patrimoine mondial<sup>1</sup>. Ayant un mandat de deux ans, le Comité directeur provisoire sera chargé de diriger les travaux de l'équipe technique de Québec, en collaboration avec l'UNESCO (bureau de Québec), laquelle préparera un document précisant les mandats d'un secrétariat permanent à être mis sur pied ultérieurement, de même que les statuts du Réseau.

Il est de plus résolu que le Comité directeur provisoire sera composé de maires représentatifs de différentes régions du monde, choisis par l'Assemblée plénière du premier colloque international des villes du patrimoine mondial, et qu'il fera rapport à l'occasion d'un deuxième colloque international à être tenu en 1993 dans une ville qui sera désignée par le Comité directeur provisoire.

<sup>1</sup> Le Comité directeur provisoire a été formé des personnes suivantes:

- Le maire de Québec (Canada) et président du Comité directeur provisoire, monsieur Jean-Paul L'Allier;
- Le maire d'Evora (Portugal), monsieur Abilio Miguel Joaquim Dias Fernandes;
- Le maire de Bergen (Norvège), monsieur Bengt Martin Olsen;
- Le maire de Cartagène (Colombie), monsieur Nicolas Curi Vergara;
- Le maire de Qosqo (Cusco, Pérou), monsieur Daniel Estrada Perez;
- Le président du Conseil municipal de Fès (Maroc), monsieur Abderrahim Filali Baba;
- Le gouverneur de San Juan (Puerto Rico), monsieur Rafael Hernandez Colon;
- Le maire de Tunis (Tunisie), monsieur Ali Bouleymen.